Formation COMMERCE, SERVICES

Réunion du 9 mai 2000

Compte rendu de l'examen des avant-projets de programmes statistiques 2001

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION

AVIS D'OPPORTUNITÉ

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Commerce, services le 9 mai 2000

1. Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés par l'INSEE et par la Comptabilité publique, dans le cadre de la mission ACCORD (Application coordonnée de comptabilisation, d'ordonnancement et de règlement de la dépense de l'Etat), pour l'immatriculation, dans SIRENE, des associations bénéficiaires de financements publics. Ainsi complété, le répertoire SIRENE constituera le référentiel des associations qui concentrent la plus grande part du poids économique associatif.

Il recommande la poursuite du travail d'amélioration des codifications des activités en particulier de l'objet des associations, dans le respect des concepts retenus au niveau international.

Le Conseil encourage l'utilisation du référentiel pour améliorer la connaissance de l'emploi salarié des associations par les déclarations annuelles de données sociales (DADS).

- 2. Le Conseil approuve le principe d'une extension progressive, sous l'impulsion européenne, du système d'enquêtes conjoncturelles à l'ensemble des activités de services, notamment les transports et les assurances, et l'adoption d'une fréquence mensuelle pour ces secteurs ainsi que pour le commerce de détail. Le Conseil approuve l'extension du champ de l'enquête de conjoncture sur le commerce de détail aux secteurs de la pharmacie et du commerce et réparation automobile. Il considère que l'enquête sur la situation et les perspectives des entreprises devrait couvrir de la même façon les secteurs de l'industrie et des services.
- 3. L'importance croissante des services dans l'économie et pour la compétitivité des entreprises appelle une observation statistique rapide dans l'ensemble des secteurs de l'appareil productif. Le Conseil recommande une adaptation du système d'enquêtes d'entreprises à cet effet, si possible dès 2001, en particulier en ce qui concerne la demande de services par les entreprises.
- 4. Le développement du commerce électronique, sous toutes ses formes, et son impact prévisible sur la concurrence et les prix incitent le Conseil à recommander une adaptation rapide du système statistique sur les entreprises à une observation de ce phénomène.
 - Le Conseil souhaite que l'observation des relations inter entreprises soit adaptée dès 2001 à cette réalité nouvelle et vienne ainsi compléter l'enquête effectuée dans le commerce de détail en 2000.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2001 à la formation Commerce, services réunie le 9 mai 2000

INSEE - DIRECTION DES STATISTIQUES D'ENTREPRISES

- Département des activités tertiaires

INSEE - DIRECTION DES ÉTUDES ET SYNTHÈSES ÉCONOMIQUES

- Division des enquêtes de conjoncture

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE

ET À L'ARTISANAT

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
- . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services

PREMIER MINISTRE

- Service juridique et technique de l'information et de la communication
- . Mission d'observation statistique, d'étude et de documentation sur les médias

CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE

- Service des études, des statistiques et de la prospective
- . Mission statistique

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études
- . Direction de la conjoncture

COMPTE DENDU DE LA DÉLINION DE LA

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA FORMATION COMMERCE, SERVICES - 9 mai 2000 -

<u>Président</u>: Jean GADREY, Professeur d'économie à l'Université de Lille I, Faculté des sciences économiques et sociales

1

Rapporteur : Patrice ROUSSEL, Chef du département des Activités tertiaires de l'INSEE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction (M. GADREY)

- I Suivi des avis donnés sur le programme 2000 (M. ROUSSEL)
- II Suivi des travaux de la Mission sur les associations régies par la loi de 1901 (M. PICARD)
- III Les principales évolutions envisagées pour les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises de l'INSEE à court moyen terme (M. DRAZNIEKS)
- IV Examen des avant-projets de programmes statistiques 2001
 - 1. Exposé synthétique (M. ROUSSEL)
 - 2. Débat
 - 3. Examen pour avis d'opportunité du projet d'enquête sur l'innovation

V - Thème particulier :

Nouvelles technologies, nouvelle croissance (Mme MAUREL)

VI - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

LISTE DES PARTICIPANTS

Mme AMIEL Marie-Hélène Secrétaire général adjoint du CNIS

Mme ARCHAMBAULT Edith Université Paris I M. BELLI Styliani Banque de France

Mme BENATTAR Lydie Université Paris IX Dauphine

MmeBERTHIER CatherineINSEEM.BOUTON FrançoisINSEEMmeCASES ChantalINSEEM.CASTRO SamiCNVA

Mme DEJONGHE Valérie Comité du label

M. DESBORDES Gilles CFDTM. DRAZNIEKS Alexandre INSEE

Mme DUTRECH Véronique Secrétariat général du CNIS

M. GADREY Jean Université de Lille I

GAUVIN Françoise INSEE Mme **GRANDJEAN Jean-Pierre** M. INSEE **HEBERT Michel** M. INSEE M. MALETRAS Rémi **UMIH** Mme MAUREL Françoise **INSEE NIVLET Jean-Marie SJTIC** Μ.

Mme PAVARD Christiane Comité du label M. PEYROUX Claude Banque de France

M. PICARD Hugues INSEE

M. PUIG Jean-Pierre Secrétaire général du CNIS

М **RAULT Daniel** DIISES M. RENARD Yvonick **MEDEF RIGAL Daniel** М **TLF** M. **ROUSSEL Patrice** INSEE Mme **THIBAULT Caroline CNPA TROGAN Philippe DECAS** M.

Absents excusés

M. BLANC Patrick FCJT

M. BOURQUIN Jean-Claude Que choisir
 Mme ERKEL-ROUSSE Hélène INSEE
 M. MARTINEZ Michel REXECODE

M. VIRENQUE Antoine Fédération nationale des distributeurs de

films

M. GADREY ouvre la séance.

En introduction, M. GADREY informe la formation que, comme les années précédentes, une partie de la réunion sera consacrée à une réflexion de type prospectif. Le thème retenu cette année est celui des incidences de la révolution informationnelle ou numérique sur la production de statistiques nationales : comment capturer statistiquement l'importance de ce phénomène, comment envisager ses incidences sur l'emploi, la croissance, la productivité... Mme MAUREL, chef du Département des études économiques d'ensemble de l'INSEE présentera ce point.

- I Suivi des avis donnés sur le programme 2000 (M. ROUSSEL)
- 1. Limiter la charge de réponse par le recours aux sources administratives, y compris pour la réponse aux demandes communautaires : <u>l'avis était motivé en particulier par un projet il s'agissait en l'occurrence d'études</u> d'extension d<u>u domaine de l'application</u> du règlement sur les statistiques structurelles aux sections d'éducation (M), santé (N) et aux services divers (section O qui englobe l'audiovisuel) de la NACE. <u>Une telle « extension » visaitLa demande était de à mieux couvrir ces domaines par la statistique d'entreprise alors qu'ils n'ene certaines activités n'en relèvent généralement ppas. L'INSEE a estiméest intervenu pour souligner l'inadéquation du projet et pour convaincre EUROSTAT de donner la priorité que cette demande impliquait une charge d'interrogation lourde et a réitéré le besoin, par contre, de au développerment d'un système statistique sur l'audiovisuel au niveau européen la statistique sur l'audiovisuel. M. DIAZ, Directeur des statistiques d'entreprises à EUROSTAT, s'est rallié à cet avis. <u>Pour ce qui</u> concerne <u>La prise en compte des activités dule</u> monde associatif, le point <u>sera est abordée plus loin dansau point II de</u> l'ordre du jour.</u>
- 2. Concernant les missions de la DECAS (Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services), dont la création avait été saluée par la formation, M. TROGAN informe qu'un groupe de travail a été constitué. Ce groupe réunit cette direction, l'Assemblée permanente des chambres de métiers, l'INSEE et les services statistiques concernés pour examiner l'avancement des travaux sur les statistiques sur l'artisanat à moyen terme. Les travaux débuteront au plus tard à l'automne.
- 3. Diffusion d'informations statistiques sur support électronique : les avancées sont modestes. Un cédérom rassemble des données de 1997 sur l'industrie, le commerce de gros et les services aux entreprises, un autre sera publié avec les données de 1999. Un cédérom reprenant les données de l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) Commerce (exercice 1998) sera édité en septembre ; les données de l'EAE Services seront diffusées sur un tel support dans le courant de l'année. Le site Internet de l'INSEE présente des fiches sectorielles sur le commerce et les services, fiches reprises par d'autres sites.
- **4. Développement de l'analyse des activités de la communication** : la Mission d'observation statistique du SJTIC a désormais accès aux données fiscales dans ce domaine. Mais l'INSEE doit achever la rénovation des travaux du système d'exploitation des données de TVA avant que le SJTIC ne puisse en disposer. Cela devrait être réalisé dans le courant de l'année 2000.
- **5. L'observation statistique du commerce électronique** sera abordée au point V de l'ordre du jour. Le commerce entre entreprises (B to B) ou des entreprises vers le consommateur (B to C) fera l'objet d'une enquête qui sera à lancéer en septembre. Seront interrogées les entreprises de commerce de détail qui procèdent à <u>unela</u> vente par Internet.

L'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) intègre désormais dans sa partie fixe de mai des questions permettant de suivre l'usage que font les ménages des nouvelles technologies. Un et y consacrera un volet spécifique sera inséré dans l'éditionen d'octobre 2001 de l'enquête.

Le groupe de travail du CNIS, rattaché aux formations Démographie, conditions de vie et Système productif réfléchit à la prise en compte par le système statistique public des besoins de statistiques dans le domaine. Le rapport est en cours de rédaction. Il sera présenté aux deux formations avant la fin de l'année. Mais d'ores et déjà, il apparaît que le commerce électronique est utilisé par les entreprises de tout secteur pour la vente aux particuliers et de plus en plus pour la vente groupée aux entreprises.

6. Régionalisation de la statistique structurelle du système productif dans le commerce et les services : plusieurs extensions régionales de l'EAE Services ont été réalisées dans les secteurs des services aux entreprises et du tourisme. Mais se posent, pour cesCes extensions sont nécessairement ponctuelles pour limiter la charge statistique. Elles se heurtent cependant leau problème des entreprises non monomulti-régionales et la question du coût. En complément à cette démarche, plusieurLes directions régionales concernées étudiréalisent en commun les résultats de ces extensions des études.

7. Innovation dans le commerce et les services : une enquête sera présentée pour avis d'opportunité lors de cette réunion.

II - Suivi des travaux de la Mission sur les associations régies par la loi de 1901

- M. PICARD fait état de l'avancement des travaux réalisés pour améliorer l'inscription dans le répertoire SIRENE des associations qui devraient y figurer, travaux effectués à partir des déclarations :
- aux URSSAF, pour les associations employant du personnel :
- aux centres des impôts, pour les associations redevables de la TVA ou d'un autre impôt payé par les entreprises ;
- pour l'inscription des associations percevant une subvention publique, il est envisagé de travailler avec la Direction générale de la comptabilité publique, dans le cadre du projet ACCORD (Application coordonnée de comptabilisation, d'ordonnancement et de règlement de la dépense de l'Etat) de refonte de la gestion des comptes des administrations. C'est dans ce domaine que les travaux ont le moins avancé. Il est envisagé de relancer l'idée d'un arrêté, qui serait signé par les ministères de l'intérieur et des finances, qui accorderait aux préfectures le rôle de Centre de formalités pour les associations nouvellement subventionnées ; celles-ci seraient alors immédiatement inscrites dans SIRENE. Des contacts seront pris avec les autres structures subventionnant des associations. Mais la diversité et la multitude de ces structures ainsi que la complexité du monde associatif rendent la tâche lourde.

Une solution plus générale consisterait à attribuer, en accord avec le Ministère de l'intérieur et le milieu associatif, le numéro SIRENE à toute association et de n'inclure celle-ci dans le répertoire SIRENE que si elle est déclarée par une URSSAF, un centre des impôts ou par la Comptabilité publique. Le problème, dans ce cas, est la tenue à jour du fichier de l'ensemble des associations, (changement d'adresse ; surtout, prise en compte des cessations, pour éviter un « gonflement » exagéré de ce fichier). L'INSEE n'a cependant pas, actuellement, les moyens de gérer le répertoire complet des associations.

D'ici 2002, on peut penser que l'inscription dans SIRENE des associations pertinentes aura bien progressé.

- M. ROUSSEL et Mme ARCHAMBAULT informent que des travaux sont réalisés sur l'estimation de l'emploi salarié dans l'économie sociale, et donc dans le monde associatif, <u>par plusieursdans les</u> directions régionales (DR) de l'INSEE, en Languedoc-Roussillon, <u>en</u> Rhône-Alpes, sur des initiatives universitaires en général, dans le Nord-Pas de Calais et, depuis environ cinq ans, en Poitou-Charentes.
- M. RAULT précise que dans le cadre de ces travaux, plusieurs DR de l'INSEE ont fourni des tableaux sur l'emploi, issus de SIRENE et des DADS (Déclarations annuelles de données sociales) mais il interroge l'INSEE sur la cohérence de la méthode et des définitions de l'économie sociale retenues.
- M. ROUSSEL répond que l'optique des DR de l'INSEE consiste à mutualiser leurs travaux sur un même domaine afin de les rendre comparables autant que possible. Il est certain que les données DADS nécessitent des précisions méthodologiques.
- M. GADREY demande si ces initiatives régionales, comme celles réalisées dans les services aux entreprises, même si elles nécessitent une certaine mise en cohérence, ne méritent pas d'être prises en compte au niveau national.
- M. PICARD abonde dans ce sens. Il ajoute que dans SIRENE 3, à l'horizon 2003-2004, il pourrait être envisagé de répertorier des unités, comme les associations, avec une codification supplémentaire. Mais l'INSEE <u>n'assurerait pas ne peut assurer</u> la gestion de cette nouvelle codification.

Au nom de la DIISES (Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale), M. RAULT remercie l'INSEE d'avancer dans cette direction qui répond pleinement aux attentes du monde associatif. Lors de la remise du rapport de la Mission du CNIS sur les associations, le Directeur général de l'INSEE avait préconisé que les ministères concernés, le monde associatif et la DIISES coordonnent un certain nombre d'études. La proposition de M. PICARD pourrait incomber à

l'Observatoire de la vie associative dont la création a été annoncée aux Assises nationales de la vie associative par le Premier Ministre en 1999.

Mme ARCHAMBAULT rappelle qu'un Manuel sur les associations de la Commission des Nations unies, cohérent avec le système de comptabilité nationale, doit être examiné en juin et sera disponible à échéance d'un an. Il faudra tenir compte de la codification qui y figure.

III - Les principales évolutions envisagées pour les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises de l'INSEE à court moyen terme

(cf. document "Les principales évolutions envisagées pour les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises à court et moyen terme ", Division des enquêtes de conjoncture de l'INSEE, n°030/G120 du 4.4.2000 et annexe)

M. DRAZNIEKS excuse tout d'abord Mme ERKEL-ROUSSE, chef de la Division des enquêtes de conjoncture de l'INSEE, avant d'exposer les évolutions envisagées. Celles-ci résultent de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture au niveau européen et d'une demande de la Commission européenne.

L'enquête de conjoncture dans les services, actuellement trimestrielle, sera mensualisée ; des tests seront réalisés le mois prochain. Le questionnaire mensuel ne comprendra que sept questions ; à cette occasion, celui de l'enquête trimestrielle a été revu mais le nombre final de questions est inchangé.

Le **champ** de cette même enquête sera **étendu** à l'ensemble des services, notamment **aux transports et aux assurances**. Dans le domaine des transports, une coordination sera nécessaire tout particulièrement avec le Service économique et statistique du Ministère de l'équipement qui réalise déjà une enquête trimestrielle. L'extension au secteur des assurances nécessite un investissement relativement plus lourd, en l'absence d'une EAE de contrôle ; elle n'est envisagée qu'à partir de 2001.

Concernant l'enquête de conjoncture dans le commerce de détail, il est demandé de mensualiser une question sur les effectifs et d'étendre son champ aux secteurs de la pharmacie et du commerce et réparation automobile. Ces extensions feront l'objet d'une étude de faisabilité. Enfin le passage à la nomenclature NAF de l'ensemble des enquêtes est désormais achevé.

Débat

- M. TROGAN souhaite que les **très petites entreprises** -TPE- (de moins de 10/20 salariés) **fassent l'objet d'une stratification dans ces enquêtes**. Une demande forte existe à la DECAS pour disposer d'éléments de conjoncture pour cette population qui semble avoir des comportements particuliers.
- M. DRAZNIEKS souligne que le problème majeur est le suivi régulier de l'évolution de la conjoncture des TPE car ces entreprises répondent irrégulièrement aux enquêtes.
- M. ROUSSEL <u>informmentionne</u> qu'une étude comparative à partir des déclarations TVA (CA3) et de <u>l'enquête mensuelle</u> Commerce-services-transports ea montré que la conjoncture des TPE ne se <u>distinguait de celle des plus grandes entreprises que pour un tiers des branches examinées.</u>

 dans seulement un tiers des cas, les TPE semblent bénéficier d'une conjoncture particulière. C'est ce qui résulte de l'enquête mensuelle Commerce, services complétant l'exploitation des déclarations de TVA.
- M. RENARD appuie l'extension des enquêtes de conjoncture, instruments très utiles à tous les opérateurs. Par contre cette extension n'aurait-elle pu se faire en coordination avec la Banque de France ? La Banque centrale européenne (BCE) est très demandeuse d'informations conjoncturelles, aussi ne peut-il y avoir une spécialisation de ce qui relèverait du Département de la conjoncture de l'INSEE ou de la Banque de France ?
- M. DRAZNIEKS précise que la BCE s'est jointe à la Commission européenne pour demander l'extension de champ mais elle s'est adressée prioritairement à l'INSEE. Par ailleurs, les enquêtes de conjoncture de la Banque de France visent à étudier les risques encourus par les entreprises et celles de l'INSEE la conjoncture macro-économique.

- M. DESBORDES souligne que les entreprises, plus particulièrement les entreprises dans les services, sont très sensibles, lors de recrutements, à la nature et à l'évolution de leur activité. Serait-il possible de disposer d'éléments qualitatifs plus approfondis sur les intentions et types de recrutements envisagés (contrats à durée déterminée, temps partiel...) ?
- M. DRAZNIEKS précise que cet aspect relève davantage des enquêtes du Ministère de l'emploi et de la solidarité, les enquêtes de l'INSEE n'informant que sur les effectifs, les difficultés d'embauches, les salaires...
- M. GADREY pense que la demande de M. DESBORDES constituerait une amélioration à prendre en compte dans les enquêtes de la DARES, également concernées par une coordination.
- M. PEYROUX informe qu'il fera part des interrogations sur la coordination à ses collègues de la Banque de France. Mais il serait peut-être judicieux de réactualiser les conclusions du rapport qui avait été réalisé sur le sujet il y a quelque temps.
- M. NIVLET fait remarquer que la Direction des médias est particulièrement intéressée par deux secteurs sur lesquels portent les enquêtes de conjoncture : l'audiovisuel et plus spécifiquement la publicité. Comment pourrait-on à nouveau disposer de données détaillées sur ces secteurs ?
- M. DRAZNIEKS indique que ces résultats ne sont plus diffusés à un niveau fin pour des raisons de robustesse statistique. Mais la demande du SJTIC sera étudiée.

IV - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2001

1. Exposé synthétique

M. ROUSSEL relève les aspects nouveaux de ces et-avant-projets, non précédemment mentionnés. Le programme du **Département des activités tertiaires de l'INSEE** (DAT) est marqué par l'emprise des **NTIC**. Les travaux sont réalisés dans un contexte international. Dans les groupes de travail de l'OCDE, il est tenté de définir le commerce électronique, l'industrie de contenu... Mais les avancées ne sont pas aussi rapides qu'escompté. Il semble en effet que la priorité doitve être accordée au commerce inter-entreprises (B to B) et vers les consommateurs (B to C), déjà mentionné, sur Internet en raison de l'impact de son développement en termes macro et micro-économiques.

Un groupe de travail d'EUROSTAT s'est <u>forméréuni</u> récemment sur les NTIC. Il est envisagé de publier des résultats au niveau de l'Union européenne (UE) dans ce domaine.

L'enquête de branche sur les services de télécommunications auprès des opérateurs non licenciés, lancée en mars pour la première fois, pose des problèmes de champ.

La publication réalisée avec le SJTIC et le SESSI a DARES sur les NTIC devrait être renouvelée. Elle permet une circulation de données sous un certain contrôle.

Il est également tout aussi important de pratiquer une veille technologique sur les activités et produits pour actualis dapter neles outils statistiques aux évolutions en cours.

Des enquêtes seront réalisées en 2000 sur les réseaux dans le commerce de détail et sur les EDI à l'intérieur de ces réseaux... et eEn 2001, une enquête portera sur l'innovation dans le commerce et les services.

La demande de services <u>par les entreprises</u> est un sujet prioritaire en raison du développement de<u>s opérations d</u>-l'externalisation <u>de fonctions dans les entreprises</u>. <u>A la suite d'une demande émanant d'E</u>UROSTAT, <u>L'INSEE a décidé d'entamer entrepris de mener</u> une réflexion en profondeur sur le sujet, <u>en coordination avec les</u> services statistiques ministériels, <u>cart et a refusé de répondre, dans un premier temps, à la demande d'EUROSTAT. <u>L'INSEE pense en effet qu'ii</u>l est important de questionner tous les secteurs d'activité. Un projet pour fin 2001 <u>pourrait être envisagé et seradevrait être</u> présenté à la formation en temps voulu.</u>

La **DECAS** vise, comme il est prévu dans ses missions, à produire des chiffres clés sur la population de son ressort, y compris les professions libérales, qui ont fait l'objet d'un effort de définition.

Les ambitions du **SJTIC** sont revues à la baisse en raison d'une diminution de ses effectifs. Notamment, la refonte de l'enquête auprès des opérateurs de câble est reportée, alors que la formation l'avait jugée opportune l'année dernière.

Il faut not souligner le dynamisme du SJTIC en matière d'études et de publications, malgré ce contexte.

Le **Centre national de la cinématographie** (CNC) présente pour la première fois un programme à cette formation. Le système d'information statistique du Centre fait l'objet d'une expertise dont les conclusions sont attendues prochainement.

2. Débat

- M. TROGAN réitère sa demande d'investigation sur la **conjoncture des TPE**. Un article à paraître dans *Economie et statistique* sur l'évolution du revenu des entreprises individuelles fait état d'une baisse du chiffre d'affaires de 3 % en taux annuel depuis 1990, alors que la conjoncture est favorable.
- M. GADREY est intéressé par l'élaboration de la méthodologie et la publication de résultats sur les **prix des services aux entreprises**. Dans ce domaine, quelles sont les difficultés rencontrées, les résultats obtenus et l'accès à ces résultats ?

Mme CASES confirme que des indices sont <u>d'ores et déjà</u> publiés pour les activités de sécurité et de nettoyage. L'indice sur les activités comptables est achevé mais non publié. Les enquêtes sur les secteurs de location (automobile, matériel BTP, matériel de bureau) sont en voie d'achèvement, les indices devraient être publiés dans les trimestres qui suivent. Les travaux sont engagés sur l'ingénierie du bâtiment. Pour ce qui concerne l'intérim, la méthodologie est encore en discussion avec les professionnels ; l'indice dans ce secteur sera relativement original car il sera demandé à des agences le prix d'un échantillon de missions tiré à partir du fichier de déclaration à l'UNEDIC.

Les difficultés rencontrées sont d'ordre méthodologique mais l'INSEE progresse dans ses choix.

- ---Elles sont également -
- —liées à l'acceptation de la part des professionnels : celles-ci sont réticentes à la publication des indices (cas des professions comptables), à la méthodologie ou en raison de la charge statistique (cas des professions de l'intérim).

En réponse à une question de M. GADREY sur la nature des réticences, Mme CASES précise que la méthodologie de ces indices est discutée mais non contestée. Les difficultés résident plus dans la crainte que la diffusion des indices de prix n'entraîne une normalisation et engendre une baisse des prix des contrats. La charge d'enquêtes intervient mais à un autre niveau.

M. ROUSSEL rajoute que certaines professions estiment que l'INSEE devrait davantage calculer un indice des coûts. L'objection naît du fait que les deux indices n'évoluent pas de la même façon et plutôt en défaveur des professions. Un effort pédagogique important doit être réalisé.

M. NIVLET demande quelle priorité pourrait être accordée à un indice sur le secteur de la publicité. Le SJTIC est très sollicité sur la fourniture d'un indicateur, à l'occasion de la discussion en cours au Parlement du projet de loi sur l'audiovisuel. Il s'agirait d'un **indice des prix de l'espace publicitaire sur les grands médias.**

- M. ROUSSEL rappelle que la publicité faisait partie du programme qu'il était envisagé de clore en 2002 mais qu'il sera difficile de respecter <u>intégralement</u>. S'ajoute à ces difficultés une demande pressante d'un indice de prix sur les logiciels. Un problème de priorités se pose.
- M. RENARD relève deux lacunes importantes dans l'avant-projet de programme. Vu l'importance des services dans le PIB et donc dans un certain nombre de variables macro-économiques, il n'est pas fait état de travaux pour améliorer d'une part la connaissance infra annuelle des investissements des services, d'autre part celle des échanges extérieurs de services.
- M. DRAZNIEKS indique que l'enquête de conjoncture dans les services permet d'estimer les prévisions d'investissements des entreprises. Ces prévisions sont encore à l'étude car la méthode, similaire à celle utilisée dans l'industrie, soulève quelques questions en raison de l'hétérogénéité des services.

M. HÉBERT ajoute que les déclarations mensuelles de TVA (CA3) sont utilisées pour connaître les investissements infra annuels. Les résultats sont incertains car la source semble se dégrader depuis les changements réglementaires de remboursement de la TVA.

D'autre part la possibilité d'obtenir des données sur les investissements dans l'industrie, le commerce et les services est étudiée à partir de l'enquête Stocks, produits et charges (SPC), en cours de rénovation.

En tout état de cause, le règlement communautaire sur les indicateurs de court terme implique de fournir des données sur les investissements d'ici 2003.

- M. ROUSSEL confirme les doutes sur la source CA3. Quant à l'enquête SPC, elle fournira des résultats par grands secteurs. Des questions sont posées sur les échanges extérieurs de services dans le commerce et les services. Un bilan serait nécessaire ; il existe pour l'EAE.
- M. PEYROUX rappelle que les échanges de services font partie intégrante de la balance des paiements, peut-être à un niveau de détail insuffisant par rapport à la demande, mais des données mensuelles sont disponibles. EUROSTAT demande des données plus détaillées mais les services producteurs doivent par ailleurs veiller à la charge statistique des entreprises. Un compromis est à l'étude.

Mme AMIEL mentionne que la formation Transports, tourisme a évoqué le souci de continuité de l'information sur les dépenses touristiques en 2002, lors de la suppression des signes monétaires nationaux. Le problème se pose-t-il dans d'autres secteurs des services ?

M. PEYROUX rappelle qu'en effet une partie des importations et exportations de services de voyages sont évaluées en signes monétaires. Aussi un dispositif est mis en place avec la Direction du tourisme : enquête Suivi des dépenses touristiques et une enquête annuelle aux frontières.

Tous les autres services sont estimés à partir des paiements entre les différentes unités économiques résidentes, non résidentes.

3. Examen pour avis d'opportunité du projet d'enquête sur l'innovation

Mme CASES rappelle que cette enquête fait suite à l'avis émis par la formation en 1999. Ce projet est lié à l'enquête européenne CIS 3 mais étend le questionnement aux innovations autres que technologiques.

Le comité de pilotage, déjà constitué, se réunira à nouveau en septembre pour discuter des types d'innovations qui devraient être retenues. Le champ sera probablement plus étendu que celui de l'enquête CIS 2, réalisée en 1997 dans les secteurs des services de l'informatique, de l'ingénierie et des télécommunications. Outre la diffusion de résultats habituelle, des travaux approfondis d'analyse seront certainement réalisés par les chercheurs faisant partie du groupe du pilotage.

Mme BERTHIER informe qu'à ce stade, il est envisagé de réaliser l'enquête dans toutes les composantes du commerce : commerce de gros, de détail, commerce et réparation automobile. Ceci se justifie au vu de la définition et de la typologie de l'innovation fournies par M. DUPUIS lors de la réunion de l'an passé de cette formation. Par exemple, il sera intéressant d'étudier les innovations de flux, dans les relations entre distributeurs et producteurs, dans les centrales d'achats de grands groupes industriels qui se retrouvent dans le commerce de gros. Il en est de même pour les innovations organisationnelles en vigueur dans les réseaux, que l'enquête Réseaux du commerce de détail, menée cette année, ne pourra cerner. Or la Commission des comptes commerciaux a rappelé l'importance de mieux connaître ces réseaux. C'est lors des réunions du groupe de pilotage que le champ de l'enquête et les types d'innovation à retenir seront arrêtés.

M. TROGAN répète ce dont il a fait part au groupe de pilotage, à savoir que la DECAS souhaite que l'enquête porte sur les TPE.

Mme CASES répond que la prise en compte des TPE sera discutée au sein du groupe. Cela impliquerait alors de réaliser un questionnaire spécifique pour cette population.

M. ROUSSEL fait part d'une réflexion du groupe de pilotage qui, Celui-ci estimante qu'il vaut mieux interroger les entreprises sur leur vécu en termes d'innovation, ce qui soulèv pose le problème pour interroger ldes entreprises nouvellement créées, généralement de petite taille. Il faudrait pouvoir

<u>observer les créations sur Par contre, il serait intéressant d'interroger des entreprises qui se créent sur des des créneaux d'innovation. Ceci pourrait être obtenu par constituerun volet complémentaire à l'enquête en question ici ou <u>par utilisation renvoie ad</u>u dispositif SINE <u>qui enquêteportant sur_</u>les entreprises nouvellement créées.</u>

M. GADREY demande quels problèmes se posent en termes d'investissement ou de charge d'une part et de retour d'autre part. Ignorer les formes non technologiques d'innovation, en particulier dans les services mais aussi dans l'industrie, revient à se priver d'outils essentiels pour comprendre la relation entre innovation et croissance. Il est faux de considérer que les facteurs de croissance ne se situent que dans l'innovation technologique, certaines branches des services se développant avec des innovations mixtes. Quelles sont les chances de diffuser les avancées françaises au niveau européen ?

Mme CASES estime que le questionnaire sur les formes d'innovation dans les services ne sera pas simple à concevoir. L'INSEE compte beaucoup sur la participation des professionnels et des chercheurs présents dans le groupe de pilotage. L'enquête cherchera à répondre à un certain nombre de besoins qui ont déjà été exprimés dans ce groupe.

Par contre il semble prématuré que l'enquête européenne CIS 3, dont la méthodologie est près d'être arrêtée, prenne en compte les formes non technologiques de l'innovation. Il est envisagé d'informer le groupe de travail d'EUROSTAT qui travaille sur CIS 3 de l'expérience française afin qu'il en soit tenu compte dans l'enquête CIS 4. Celle-ci, prévue dans quatre ans, pourrait être renouvelée en fait plus tôt, selon les souhaits exprimés par la Commission européenne.

Mme BERTHIER pense également que la prise en compte de thèmes nouveaux au niveau européen résulte souvent d'expériences menées par quelques pays. C'est ce qui est escompté pour une enquête sur les réseaux.

- M. GADREY ajoute qu'une partie des entreprises de services françaises sont en attente d'une approche plus large de l'innovation dans leur secteur.
- M. RENARD appuie cette enquête et souligne le rôle novateur de l'appareil statistique national. Il incite les responsables de l'enquête à présenter très prochainement l'économie du projet devant des professionnels européens.

La formation émet un avis d'opportunité favorable (cf. avis d'opportunité joint).

V - Thème particulier : nouvelles technologies, nouvelle croissance

(cf. document "La nouvelle économie et les besoins d'information statistique " n°14/G201 du 4 mai 2000 joint en annexe)

Mme MAUREL centre son exposé sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les besoins d'information statistique pour appréhender les transformations structurelles qui en découlent. Le point de vue retenu est celui de l'utilisateur.

Par nouvelle économie, on entend ici économie de l'information dont le phénomène le plus frappant est le développement du commerce électronique. Celui-ci induit une évolution très rapide de la production, voire de la nature, des biens et services et de leur mode de commercialisation. La diffusion de l'accès aux ordinateurs, à Internet et les progrès technologiques qui ont permis les transmissions d'informations sur des réseaux de plus en plus complexes et répandus sont à l'origine du développement de cette économie de l'information. Effectivement, entre 1978 et 1990, le prix des ordinateurs a été divisé par 4,5 puis par 2,5 jusqu'en 1997. Cette tendance s'est propagée dans tous les secteurs où l'informatique est utilisée comme un facteur de production à part entière. La mesure de l'activité économique en présence d'un changement technologique très important pose problème. C'est le cas pour le secteur bancaire où les services ont changé radicalement avec l'apparition notamment des guichets automatiques. Mais les services sont traditionnellement moins bien appréhendés que les activités industrielles.

Il serait intéressant d'évaluer l'impact des TIC dans trois domaines :

- au niveau macro-économique, en tant qu'input de la production d'autres secteurs. L'impact des TIC sur les indicateurs macro-économiques d'activité fait débat. Au paradoxe de productivité de SOLOW s'opposent des études concluant à des gains significatifs de productivité des entreprises ou des secteurs en lien avec ces technologies.

Selon une étude, à paraître dans le Rapport sur les comptes de la Nation 2000, les secteurs producteurs de TIC représentent 4% du PIB en 1998 et soutiennent chaque année la croissance à hauteur de 0,4 point du PIB (aux prix de l'année précédente). La contribution du capital informatique est, quant à elle, chiffrée à 0,3 point (de 1989 à 1997). Ces estimations sont minorantes dans la mesure où ne sont pas prises en compte l'informatique incorporée dans les autres équipements ni les nouvelles technologies en tant que consommation intermédiaire des entreprises.

- sur le marché du travail, en particulier sur l'évolution des situations relatives des salariés qualifiés/non qualifiés et sur la dispersion des revenus. Des études menées en France montrent que le déclin de l'emploi peu qualifié serait lié principalement aux transformations structurelles de la demande qui se déplacerait vers les secteurs ou activités les plus demandeurs de travail qualifié.
- sur la structure des entreprises et des secteurs. Un rapport de l'OCDE porte sur l'impact du commerce électronique dans la transformation des coûts de production. Selon toute hypothèse, cette forme de commerce réduit, pour les entreprises :
- . *les coûts de réalisation des ventes* : présentation des produits dans une vitrine électronique (se substituant à un établissement physique), frais de transaction, de vérification des ventes, de services à la clientèle et des services après vente ;
- . *Ies coûts internes d'acquisition des inputs* : coûts d'approvisionnement, temps qui leur sont consacrés :
- . les coûts de fabrication et de livraison des produits : gains en temps d'exécution des achats entre clients et fournisseurs successifs entraînant des réductions des stocks, très profitables pour les produits à courte durée de vie ; coûts de livraison très réduits pour les produits digitaux (services financiers, logiciels, services touristiques, livres...) ;
- . *les coûts externes* : si des intermédiaires sont appelés à disparaître avec le développement du commerce électronique dans certains secteurs, comme le commerce de détail, d'autres, apportant une valeur ajoutée, seront nécessaires afin d'inciter le consommateur à consulter les sites et à recourir au paiement électronique, pour assurer la publicité des produits sur Internet, sur des sites propres ou des sites portail, ou pour les fonctions de livraison et de logistique. Le rapport de l'OCDE pré-cité conclut à *un solde positif en termes d'emplois d'intermédiation*.

Pour progresser dans l'analyse, des données de qualité sont nécessaires sur :

- les mesures des infrastructures physiques et logicielles de l'économie de l'information, leur dépréciation, les capacités d'Internet et d'autres réseaux de communication ainsi que leur trafic ;
- la structure des entreprises et des établissements : suivi de l'évolution de l'utilisation des TIC au niveau de l'établissement et par secteur, impact de ces technologies sur la productivité, les salaires, l'emploi, l'organisation des entreprises et les relations interentreprises.

Un des problèmes rencontrés pour cerner l'évolution des structures de marchés, par exemple, est la faible couverture des petites entreprises et des entreprises nouvellement créées, et la difficulté à codifier leurs activités.

- les caractéristiques socio-démographiques des individus et des ménages, selon leur utilisation des nouvelles technologies et leur dépenses dans le domaine ;
- le comportement des prix : les indices de prix des biens et des services devraient refléter les changements de qualité induits par les TIC pour appréhender l'évolution des statistiques macro-économiques comme la productivité. Il serait également intéressant de suivre l'impact des TIC sur les réductions de coûts, leur répercussion sur les prix et donc sur la concurrence. La mesure des différences de prix pour des mêmes biens vendus par commerce électronique ou par méthodes traditionnelles et la mesure de la dispersion des prix entre entreprises utilisant les mêmes méthodes de vente sont essentielles.
- **le commerce électronique** : parts respectives du commerce traditionnel et du commerce électronique interentreprises et de l'entreprise vers le consommateur, distinction des biens et services

selon qu'ils soient livrables par réseaux ou non. Un point fait débat entre statisticiens : faut-il prendre en compte au titre du commerce électronique les transactions réalisées à prix nuls des services offerts par l'intermédiaire du commerce électronique (services après vente, fourniture de bases de données...) ?

En conclusion, il convient de rapprocher les données sur les TIC, issues de sources différentes. Mais il serait nécessaire d'améliorer l'information sur ces technologies, notamment les évolutions de qualité des biens et services qu'elles induisent, leur utilisation et leur impact sur l'ensemble des secteurs. Il faut d'ores et déjà anticiper ces besoins dans les enquêtes et outils statistiques.

Débat

M. GADREY remercie Mme MAUREL pour son exposé très éclairant et apprécie que le point de vue de l'utilisateur ait été adopté.

M. RENARD escomptait une présentation des propositions de l'INSEE dans le cadre de l'appel d'offres d'EUROSTAT sur les indicateurs statistiques pour la nouvelle économie. Ceci étant, cette contribution devrait être reprise par le groupe du travail du CNIS sur les NTIC.

Deux aspects fondamentaux de la nouvelle économie doivent être relevés : les questions de prix et de dépréciation. Lors de changements, il convient de veiller au respect d'un certain nombre de grandes lois économiques et de leurs répercussions sur les comptabilités nationale et européenne. Le même type de raisonnement devrait être tenu pour des biens non classés dans la nouvelle économie ni dans les NTIC et qui subissent les mêmes lois de dépréciation et de durée de vie.

M. PEYROUX souligne les difficultés rencontrées pour mesurer le commerce électronique à l'exportation et à l'importation, en raison des différents systèmes de paiement en ligne. Une réflexion est en cours à ce sujet dans la zone euro.

Par ailleurs, s'il est **difficile d'estimer l'impact des NTIC** sur les TPE, il l'est tout autant d'évaluer **au sein des groupes** les transferts d'information, le commerce électronique entre filiales, etc.

M. GADREY exprime son intérêt pour la réflexion menée autour des transformations à apporter aux méthodes et outils statistiques en fonction des évolutions économiques et technologiques. Si les travaux de l'INSEE sont un peu en retard par rapport aux travaux américains, ils sont plus sérieux. A en croire le rapport *Emerging Digital Economy*, dans quelques années, 50 % de la population travaillera dans la nouvelle économie! Cette conclusion repose sur des statistiques peu fiables et relève de la pure idéologie.

L'étude de Mme MAUREL va au-delà du texte américain auquel il fait référence, en particulier sur les inégalités d'accès aux NTIC, qu'il s'agisse des entreprises, plus précisément des TPE, ou des ménages. Il est donc nécessaire de disposer de données sur les conditions d'usage de ces technologies par les ménages, les salariés et les entreprises. Des études qualitatives ont démontré l'inutilité de certains sites ou forums sur Internet. Il existe donc bien un usage inefficient des nouvelles technologies, ou des usages biaisés, une des raisons du paradoxe de la productivité...

M. ROUSSEL souligne que **les besoins**, synthétisés dans l'article de Mme MAUREL, ne sont pas totalement inconnus, mais qu'ils pourront **difficilement être satisfaits dans de brefs délais**, qu'il s'agisse des investissements et dépenses en logiciels, des prix à la consommation, des services aux entreprises, d'une distinction des prix de vente industriels selon le mode de vente. La demande de prise en compte des équipements en réseaux mériterait d'être précisée. Quant à l'intégration des nouvelles qualifications, elle sera possible dans lafait partie du projet de nouvelle nomenclature PCS grâce aux tables de passage. Celle-ui-ci présente voit en particulier une codification des emplois dans l'informatique dans la fonction publique qui pourrait être reprise dans l'enquête Emploi. Mais cette PCS ne répond pas aux besoins des professionnels qui veulent embaucher du personnel avec de nouvelles compétences.

Quelles <u>priorité</u>orientations retenir ? La concurrence entre pays est de plus en plus <u>nettévident</u>e. Les Etats-Unis se sont engagés dans la nouvelle économie et justifient leur choix par des indicateurs. Il existe également au sein de l'UE une course à la publication pour faire état des performances des différents pays alors qu'il convient de revoir tous les instruments statistiques dans tous les secteurs, en cohérence avec ceux de nos partenaires. **Deux** <u>théoriestratégies</u> <u>s'affrontent</u> : <u>l'une</u> <u>qui</u>

consiste à vouloi<u>incite à</u>r rassembler des indicateurs <u>montrant que</u>prouvant que l'économie nationale s'engage sur la voie de la modernité, <u>une l'autre qui engage à une adaptation vise à maintenides outils statistiques raux évolutions de l'appareil une mesure correcte de l'économiegue. Les prioritéchemins qui en découlent ne sont pas totalement identiquessont différents.</u>

M. RENARD suggère que le message de prudence de M. ROUSSEL soit transmis par la formation à quelques décideurs politiques qui envisagent de créer un tableau de bord sur l'innovation au niveau communautaire.

Mme BENATTAR souligne que l'exposé de Mme MAUREL met en évidence la dichotomie qui existe entre les instruments statistiques, organisés autour des idées de nation et de nomenclature. Tout ceci est bouleversé par l'arrivée des NTIC. Il conviendrait de repenser les espaces géographiques et les nomenclatures en liaison avec la nouvelle économie, la réflexion devant porter en premier sur les instruments de travail et les nomenclatures d'activités, de métiers, etc.

M. ROUSSEL estime qu'en termes de nomenclature, il s'agit de ne pas se précipiter. La nomenclature américaine NAICS, utilisée pour le recensement de 1997, est déjà périmée. L'INSEE a le souci de prendre en compte les nouvelles activités sans déstructurer les nomenclatures existantes, et à procéder à des regroupements représentatifs d'objets communément utilisés.

La guestion des espaces géographiques, notamment de l'espace national, est préoccupante.

VI - Projet d'avis de la formation (Mme AMIEL)

La formation discute du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière pour approbation.

Adoption du compte rendu

Rédactrice : Véronique DUTRECH

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 20 juillet (tél. : 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2000.

Documents préparatoires ou distribués en séance

- Extrait du rapport du CNIS n° 54 : Avis sur les programmes statistiques 2000
- Avant-projets de programmes statistiques 2001
- Division Enquêtes de conjoncture de l'INSEE : Les principales évolutions envisagées pour les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises à court moyen terme

Extension du champ de l'enquête commerce de détail aux secteurs de la pharmacie et du commerce et réparations d'automobile (distribué en séance)

- La nouvelle économie et les besoins d'information statistique, Françoise MAUREL (distribué en séance)
- Page d'accueil du site Internet du CNIS (distribué en séance)

Pour information : Fiche descriptive de l'enquête nationale auprès des chargeurs et des opérateurs de la chaîne de transport sur les déterminants logistiques et les caractéristiques physiques et organisationnelles des envois nationaux et internationaux de marchandises (distribué en séance)

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Paris le 16 juillet 2000, n°435/D130

Avis d'opportunité

Enquête sur l'innovation

Programme: 2001

Emetteur : INSEE, Département des activités tertiaires

Le projet en référence a été présenté à la formation Commerce, services au cours de sa réunion du 9 mai 2000.

L'enquête vise à mesurer l'innovation des entreprises françaises.

Cette enquête est liée à l'enquête européenne CIS 3, réalisée à la demande de la Commission européenne et de l'OCDE. Une décision du Parlement européen et du Conseil concernant la production et le développement de statistiques communautaires sur la science et la technologie, visant notamment les informations concernant l'innovation apportées par cette enquête, est actuellement en discussion.

L'enquête sera également réalisée, dans leur secteur respectif, par le SESSI (industrie hors agroalimentaire), le SCEES (industrie agro-alimentaire), le bureau des Études statistiques sur la Recherche du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (banques et assurances), le SES ou le SESSI (transports).

Les thèmes en sont le type d'innovation, les dépenses pour l'innovation, les objectifs, les partenaires, le financement, les obstacles. A la différence des enquêtes réalisées dans les autres secteurs, l'enquête dans le commerce et les services ne se limitera pas aux innovations technologiques mais portera également sur les innovations d'ordre organisationnel, interne, externe, celles pratiquées dans les relations avec les clients...

La taille de l'échantillon de l'enquête dépendra des conclusions du groupe de pilotage, cependant, l'enquête ne devrait concerner qu'un échantillon des entreprises du commerce et des services tiré des strates exhaustives de l'EAE.

Les parties commerce et services devraient être enquêtées fin 2001/début 2002.

Le questionnaire, devant inclure celui de l'enquête CIS 3, sera d'environ 6-8 pages. Il doit être harmonisé au niveau européen, pour sa seule partie technologique.

Le groupe de pilotage est composé de représentants des administrations concernées, de la DECAS, de l'ANVAR, d'es organisations professionnelles et de chercheurs.

Un retour d'information à l'unité enquêtée et la publication de 4-pages sont prévus.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable.** La DECAS souhaite que l'enquête <u>n'excluesoit</u> <u>pas les réalisée auprès des</u> très petites entreprises. Il est également souhaité que l'expérience française soit <u>portée mentionnée</u> à <u>la connaissance d'</u>EUROSTAT afin que les futures enquêtes européennes prennent en compte également les aspects autres que technologiques de l'innovation, et que l'économie du projet soit présentée devant des professionnels européens.